

Compte-rendu de la séance du mercredi 4 octobre 2017

Etaient présents

MONSIEUR LEYRIT	Président
MONSIEUR ARCHIMBAUD	Vice-président
MONSIEUR BEAUD de BRIVE	
MADAME BREVAN	
MONSIEUR DEZOBRY	
MONSIEUR FOURNIER	pouvoir à Madame PAILLARES après son départ à 12h00
MONSIEUR GILLARD	
MONSIEUR HABIG	
MADAME HAREL-DUTIROU	
MADAME HEERS	
MONSIEUR HOESTLANDT	
MADAME PAILLARES	
MONSIEUR PEYLET	
MADAME QUERITE	
MADAME SERRANO	
MADAME SEVRAIN	

Absents excusés

MADAME CASILLO	
MADAME ESTROSI SASSONE	pouvoir à Monsieur HABIG
MADAME GALLIEN	pouvoir à Monsieur LEYRIT
MONSIEUR LABAT	pouvoir à Madame POPELIN
MONSIEUR LAUBARD	Pouvoir à Monsieur DEZOBRY

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Madame MOREAU, chargée de mission, Madame VAUDAY, stagiaire.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 9h30 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus.

1) Approbation du PV de la séance du 6 septembre 2017

Le procès-verbal est approuvé.

2) Nouvelles saisines

- **Projet d'infrastructure du Port Atlantique La Rochelle (17).**

La Commission a auditionné Monsieur Michel PUYRAZAT, Président du Directoire, Directeur général du Grand Port Maritime de La Rochelle.

Port Atlantique La Rochelle saisit la CNDP pour son projet d'infrastructure comprenant quatre opérations d'aménagements à réaliser de 2019 à 2025 :

- *développement du terminal Chef de Baie* afin d'adapter les infrastructures maritimes existantes aux nouveaux navires et doter le terminal d'une nouvelle structure d'accostage pour désaturer les quais existants et permettre l'accueil de bateau à grand tirant d'eau, notamment les grumiers d'Amérique du sud ;
- *création du terminal de l'Anse Saint-Marc 3* pour permettre la création d'un hub dédié aux énergies marines renouvelables (EMR) sur la façade atlantique (quai commercial pour les approvisionnements en eau profonde, rampe pour navire roulier, quai ou front d'accostage dédié pour navire offshore, 5 ha en bord à quai renforcés, 7 à 10 ha de stockage) ;
- *aménagement de la Repentie* (démantèlement de la partie terrestre du viaduc d'accès au Môle d'escale pour permettre un accès direct et aisé aux terminaux de l'anse Saint Marc et du Môle d'escale et aménagement d'une plateforme de 10 ha pour la réalisation des champs éoliens de Saint-Nazaire et Yeu-Noirmoutier ;
- *amélioration des accès nautiques* : approfondissement et élargissement des souilles et zones d'évitage permettant l'accès des grands navires vraquier au terminal chef de Baie et l'accès de l'anse Saint-Marc aux navires offshore.

Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du projet stratégique du port 2015-2019 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le coût total prévisionnel s'élève à 80 M€, essentiellement sur fonds propres (seuls 11 M€ sont inscrits au CPER). Le maître d'ouvrage a décidé de saisir volontairement la CNDP. Le projet a déjà fait l'objet de procédures de participation associant les acteurs institutionnels. Les études environnementales et techniques sont engagées. Les enjeux économiques et sociaux de ce projet sont certains, notamment en ce qui concerne la filière des énergies marines renouvelables. Les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent limités en l'état actuel du dossier.

Considérant que le maître d'ouvrage a pris l'initiative de saisir la Commission et que le dossier est le fruit d'une concertation approfondie avec les acteurs institutionnels mais qu'il convient d'y associer le public, la Commission a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, Monsieur Claude RENOUE, avec l'appui de Monsieur Jean-Louis LAURE.

- **Projet « Aquind » d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni.**

La Commission a auditionné Monsieur Kirill GLUKHOVSKOY (Directeur d'Aquind), Monsieur Vladimir TEMERKO (Chef de Projet d'Aquind), Monsieur Mmedo DUFFORT (Société WSP), Monsieur Timothée DEGRACE (Société Arcadis), Madame Laetitia DAUDET (RTE) et Madame Emeline PLUCHON (RTE).

La CNDP est saisie conjointement par RTE et la société Aquind d'un projet d'interconnexion avec le Royaume-Uni. L'interconnexion électrique se fera par un câble sous marin d'environ 180 km, comportant 4 câbles à courant continu de 320 KV, puis d'une liaison terrestre souterraine d'environ 40 km entre le point d'atterrissage, non encore défini (Dieppe ou Pourville), et le poste de transformation. Une double liaison souterraine en courant alternatif

à 400 KV permettra de rejoindre le poste RTE de Barnabos point de jonction avec le réseau RTE.

Le coût prévisionnel total du projet (y compris les infrastructures sur le sol anglais) est de 1.4 milliard d'euros. La construction devrait commencer en 2019 pour une mise en service en 2023.

Les impacts prévisionnels du projet sur l'environnement ont été identifiés. En l'état actuel, ils semblent limités. En revanche les impacts sur la pêche aux arts trainants est certain ; c'est un enjeu fort du projet. Il en va de même pour les activités d'extraction de granulats. Le tracé terrestre suivra pour l'essentiel les réseaux routiers existants. L'insertion paysagère du poste de conversion devra faire l'objet d'une étude spécifique.

Les études économiques montrent que le projet reste justifié même dans le contexte du Brexit.

La Commission nationale du débat public a décidé de l'organisation d'une concertation préalable (conformément aux dispositions du 2° du L121-9 du code de l'environnement, le projet concernant une infrastructure linéaire énergétique) et a désigné Monsieur Laurent DEMOLINS comme garant, avec l'appui de Monsieur Bernard FERY.

- **Documents stratégiques de façade.**

La Commission a auditionné Madame Catherine CHABAUD (Déléguée à la mer et au littoral), Monsieur Olivier LAROUSSINIE (Adjoint de la Déléguée à la mer et au littoral), Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU (Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée) et Madame Dominique COLONNA d'ISTRIA (DML).

Les documents stratégiques de façade figurent sur la liste des plans et programmes de niveau national pour lesquels la CNDP doit être saisie.

A la suite du grand débat du Grenelle de la Mer de 2009 et des Assises de la mer et du littoral de 2013, la France s'est engagée dans la construction d'une politique maritime intégrée de la mer et du littoral, démarche qui s'inscrit en pleine cohérence avec celle de l'Union Européenne (les DSF sont la mise en œuvre des directives cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) et "planification des espaces maritimes" (DCPEM)). Pour chacune des quatre façades maritimes, le DSF doit préciser les conditions de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) (adoptée en février 2017) en fonction des spécificités locales, tant écologiques, qu'économiques et sociales, et garantir la protection de l'environnement. L'élaboration des DSF, réalisée sous l'égide des conseils maritimes de façade (CMF), entités au format Grenelle réunissant les acteurs institutionnels, comporte quatre phases dont deux sont d'ores et déjà terminées : l'état des lieux (détermination et priorisation des enjeux écologiques, et identification des enjeux économiques et sociaux) et le croisement des enjeux. A l'issue de ces deux étapes, les acteurs et l'Etat ont élaboré pour chaque façade une vision d'avenir à l'horizon 2030.

La concertation préalable permettra au public de donner son avis sur cette vision et de formuler des orientations sur les objectifs stratégiques à adopter et les spécificités à retenir.

Sur la base de cette concertation, les objectifs stratégiques (objectifs environnementaux en application de la DCSMM, objectifs économiques et sociaux, carte des vocations en application DCPEM) et les indicateurs associés seront définis. Ces documents qui constituent les deux premiers volets des DSF doivent être élaborés pour 2018 (date fixée par la loi afin de tenir compte des impératifs européens). Ensuite les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique et le plan d'action seront finalisés et une consultation finale sera organisée (en 2020).

Les modalités d'élaboration de l'état des lieux et de la vision d'avenir ont été exposés à partir du cas de la façade méditerranée. Il apparaît clairement que ces documents sont la synthèse, à l'échelle de la façade, de différents documents de planification, élaborés localement et qu'à l'échelle de la façade on doit s'en tenir à des orientations stratégiques.

Si l'élaboration des DSF s'appuie sur un processus de participation des parties prenantes institutionnelles, notamment dans le cadre des Conseils maritimes de façade, une association

du public est indispensable. La CNDP a donc décidé d'organiser des concertations préalables sur les DSF sur chacune des quatre façades métropolitaines.

Ces concertations seront organisées sous l'égide de garants :

- Messieurs Marc d'AUBREBY et Jean-Michel STIEVENARD, pour la façade Manche Est-Mer du Nord,
- Messieurs Jean-François HELAS et Bruno de TREMIOLLES, pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest,
- Madame Sylvie HAUDEBOURG et Monsieur Sébastien CHERRUAU, pour la façade Sud Atlantique,
- Madame Cécile CHERY et Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, pour la façade Méditerranée.

La coordination de ces quatre concertations sera assurée par la CNDP.

- **Projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Normandie.**

A la suite de la saisine de la Préfète de la région Normandie en application de l'article L121-16-1, la Commission a désigné Monsieur François NAU comme garant de la concertation préalable organisée sur le projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Normandie.

- **Projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La DREAL Auvergne Rhône-Alpes a informé la CNDP qu'un courrier de saisine était à la signature du préfet de région en vue de la désignation d'un garant pour l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Compte tenu des délais impartis pour l'organisation de cette concertation, la Commission a exceptionnellement donné délégation à son président pour désigner comme garante Madame Isabelle BARTHE. Il a été rappelé que le règlement intérieur de la CNDP prévoit que si les désignations de garants ne peuvent pas être examinées en réunion plénière elles doivent faire l'objet d'une consultation électronique.

3) Débats publics

- **Projet de nouvelle liaison routière entre la commune de Saint-Pierre et le col de Bellevue, dite Route des Géranioms, à La Réunion :** désignation des membres de la CPDP.

Sur proposition de Monsieur Laurent PAVARD, président de la commission particulière du débat public, Mesdames Renée AUPETIT, Dominique de LAUZIERES et Messieurs Daniel GUERIN, Edmond LAURET et Janil VITRY ont été désignés membres. Tous ces membres présentent les garanties d'indépendance requises.

- **Projet d'exploitation aurifère de la Montagne d'Or en Guyane :** désignation du président et des membres de la CPDP.

Monsieur Roland PEYLET a été désigné comme président de la commission particulière du débat public.

Sur proposition de Monsieur PEYLET, une commission particulière constituée de cinq membres a été désignée : Madame Claude BREVAN, et Messieurs Victor BANTIFO, Eric HERMANN, Jean-Claude MARIEMA et Yunaluman THERESE.

- **Révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie** : désignation du président et des membres de la CPDP.
Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, vice-président de la CNDP, a été désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Sur sa proposition, et dans le respect de son souci de parité, les membres désignés sont Mesdames Moreda ABBED, Isabelle JARRY et Messieurs David CHEVALLIER et Jacques ROUDIER. Madame JARRY a en outre été choisie, par la Direction générale Énergie et Climat (DGEC) du ministère de la transition écologique et solidaire, comme garante de la concertation sur la stratégie nationale bas carbone (SNBC), stratégie avec laquelle la PEE doit être compatible.

4) Concertations préalables

- **Projet de l'accès fluvial direct Port 2000 Le Havre** : approbation du document, des modalités et du calendrier de la concertation.
La Commission a auditionné Madame Marianne AZARIO, garante de la concertation préalable.
Le document devant servir de support à la concertation préalable ainsi que les modalités et le calendrier de la concertation ont été approuvés. Les modalités de concertation retenues semblent particulièrement bien adaptées au projet et le travail de la garante, qui lui a permis de bien cerner les difficultés du dossier, a été salué. La concertation préalable se déroulera du 20 octobre au 29 décembre 2017.
- **Projet « South Transit East Pyrénées » de nouvelle interconnexion gazière entre la France et l'Espagne, à l'est des Pyrénées** : approbation du document, des modalités et du calendrier de la concertation.
La Commission a considéré que le document de concertation élaboré par le maître d'ouvrage était suffisamment complet pour permettre l'ouverture de la concertation et a approuvé son calendrier et ses modalités d'organisation. La concertation préalable se déroulera du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018. La coordination entre les deux garants donne toute satisfaction.
- **Projet de parc pilote d'éoliennes flottantes "Les Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion" au large de Gruissan (11)** : demande d'expertise complémentaire.
Monsieur Jacques ROUDIER, garant de la concertation préalable, souhaite faire réaliser une expertise complémentaire sur l'impact visuel du projet et la qualité des photomontages réalisés, constatant que l'impact visuel et partant l'incidence en terme de tourisme constitue un élément important du débat autour de ce projet de parc éolien flottant. La Commission se prononce favorablement. Ce travail constituera une extension et un complément de l'expertise complémentaire décidée le 6 septembre sur le projet de parc éolien flottant du Golfe du Lion.

5) Questions diverses

- **Projet de doublement de la RN1 en Guyane.**
La CNDP a pris acte de la publication par le maître d'ouvrage (Ministère chargé des Transports) des caractéristiques principales du projet de doublement de la RN1 en Guyane et de la non saisine de la CNDP. L'avis de publication est consultable sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr.

- **Projet de loi de ratification de l'ordonnance d'août 2016.**

Le rapporteur, Monsieur Alain FOUCHE, avait été nommé en août ce qui permet un examen du projet par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat le 5 octobre dans la matinée.

- **Missions confiées au président de la CNDP.**

Le président de la CNDP s'est vu confier deux missions spécifiques.

D'une part, le président a été nommé membre du Comité scientifique de la consultation citoyenne lancée par l'Assemblée nationale dans le cadre de ses « Rendez-vous des réformes ». Ce comité aura notamment pour mission de s'assurer du respect de la méthodologie annoncée et de sélectionner les contributeurs les plus actifs et auteurs des contributions les plus appréciées.

D'autre part, le Président de la République a proposé au président de la CNDP d'assurer la fonction de secrétaire général exécutif du "Dialogue de Trianon". L'objectif du Dialogue de Trianon est de développer les échanges entre les sociétés civiles françaises et russes, et en particulier la jeunesse des deux pays. L'idée a été lancée par le Président Macron pendant la visite du président Poutine le 29 mai dernier. Les ministres des Affaires étrangères des deux pays ont signé une déclaration conjointe le 8 septembre dernier pour la mise en œuvre de cette initiative. Le dialogue de Trianon est co-présidé par Pierre Morel (ancien ambassadeur) et Anatoly Torkunov (président du MGIMO), le secrétaire général du dialogue pour la Russie est Alexandre Orlov (ancien ambassadeur de Russie à Paris). Ils sont accompagnés dans leur mission d'un panel de quinze personnalités françaises et quinze personnalités russes (ou « Conseil de coordination »).

- **Liste nationale des garants.**

Il est souhaité que la CNDP communique de façon plus explicite sur les raisons qui ont conduit à ne pas lancer un nouvel appel à candidature pour la fonction de garant de concertation et surtout qu'elle confirme que tous les candidats potentiels qui ont suivi le MOOC conservent le bénéfice de cette formation.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13h40.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 8 novembre 2017 à 9 heures 30.

Le Président



Christian LEYRIT